

GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE (GAV)

1. LA CIBLE

Toutes les personnes âgées de moins de 76 ans. Les cibles privilégiées : les familles avec ou sans enfant(s), les séniors jusqu'à 75 ans, les conducteurs auto/moto.

2. LES GARANTIES

Le contrat a pour objet de garantir les préjudices résultant d'accidents subis par l'assuré dans le cadre de ses activités de la vie privée (domestiques, scolaires, touristiques, de loisirs ou sportives), agressions, attentats, catastrophes naturelles et technologiques ou accidents médicaux.

2 FORMULES DE GARANTIES, qui peuvent être complétées par l'option garantie du conducteur et/ou l'option sport à risque.

	Formule SÉCURITÉ	Formule SÉRÉNITÉ
GARANTIE INCAPACITÉ PERMANENTE (IPP) : <ul style="list-style-type: none"> - préjudice physique - préjudice économique - préjudice esthétique - préjudice d'agrément - souffrances endurées - frais d'aménagement du véhicule et du domicile 	IPP ≥ 30%	IPP > 5%
GARANTIE EN CAS DE DECES : <ul style="list-style-type: none"> - préjudice économique - préjudice moral - frais d'obsèques 	●	●
FRAIS 1^{ER} EQUIPEMENT EN PROTHÈSE	●	●
PLAFOND D'INDEMNISATION	1 MILLION D'EUROS	1 MILLION D'EUROS
Assistance en inclusion		
Assistance vie quotidienne	●	●
Avance de fonds en cas de décès	●	●
Assistance renseignement juridiques	●	●
Maintien à domicile	●	●
Assistance obsèques	●	●
Assistance voyages et déplacements		●
Assistance psychologique		●
Assistance recherche d'emploi		●

À COMPLÉTER PAR 3 OPTIONS FACULTATIVES :

- **2 options « garantie du conducteur » (idéal en complément de l'assurance Auto/Moto) :**
 - Garantie du conducteur 4 roues uniquement
 - Garantie du conducteur 2, 3,4 roues (sur la formule Sérénité, le seuil minimum d'incapacité est de 30% sur les 2 et 3 roues)
- **1 option sport à risque :** couverture des accidents survenus lors de la pratique d'un sport considéré à risques. Exemples : plongée sous-marine, parapente, saut à ski, canyoning, spéléologie, escalade, kitesurf.

3. LES GARANTIES DE L'ASSISTANCE EN INCLUSION

- **Vie quotidienne :** garde des enfants ou des personnes dépendantes à charge, aide-ménagère, garde d'animaux, frais de TV en cas d'hospitalisation suite à accident...
- **Avance de fonds en cas de décès**
- **Renseignement juridique :** habitation, logement, impôts, fiscalité, assurances, recours, succession...
- **Maintien à domicile :** audit financier, habitat et vie quotidienne pour organiser le maintien à domicile suite à l'invalidité permanente
- **Assistance obsèques :** rapatriement en cas de décès à l'étranger, conseils formalités administratives...
- **Assistance voyages et déplacements :** rapatriement médical, frais médicaux à l'étranger...
- **Assistance psychologique** suite à une invalidité permanente.
- **Assistance recherche d'emploi :** renseignements sur la conception d'un CV, création d'entreprise, la formation professionnelle...

3. LES CONDITIONS D'ADHESION

- **QUI PEUT ETRE GARANTI ?**
 - Toutes personnes âgées de moins de 76 ans (calcul en âge réel).
 - Souscription solo ou famille (quel que soit le nombre de personne composant la famille).
- **FORMALITES MEDICALES ET DELAIS D'ATTENTE :**
Aucune formalité médicale, aucun délai d'attente.
- **DATE D'EFFET :**
 - Au plus tôt, à J+1 de la saisie sur le www.sollyazarpro.com
 - Effet différé : jusqu'à 6 mois

4. LES TARIFS

- **MODES DE PAIEMENT POSSIBLES :**
 - A l'adhésion : carte bleue ou prélèvement automatique sur compte bancaire de l'adhérent.
 - Aux échéances : prélèvement automatique.
- **JOUR DE PRELEVEMENTS POSSIBLES :**
 - Le 5 ou le 15 du mois de l'échéance.
- **FRACTIONNEMENT SANS FRAIS :**
 - Mensuel, trimestriel ou semestriel

 **COMMISSIONNEMENT**

Précompte : 40/10 %

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100 % :

Frais d'adhésion : 0€, 30€, 50€, 70€ ou 100€

Frais récurrents mensuels : 0€, 2€, 4€ ou 6€

5. L'ADHESION ET LA GESTION

→ RAPIDITE ET SIMPLICITE DE L'ADHESION :

- Souscription immédiate sur le www.sollyazarpro.com, avec possibilité de signature électronique des Conditions Particulières et paiement par CB ou prélèvement. En cas de prélèvement, celui-ci est déclenché à J+8 de la date d'effet.

→ QUALITE DE LA GESTION :

- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

GESTION



01 40 82 81 49

01 8005 5000 + 122



60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09



servicecommercial@sollyazar.com

productionvie@sollyazar.com